



PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

ÉCOLE JACQUES-DE CHAMBLY



LE PROJET ÉDUCATIF

TABLE DES MATIÈRES

1.	But et définition du projet éducatif.....	3
2.	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3.	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	3
5.	Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	7
6.	Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	8
7.	Transmission et diffusion du projet éducatif.....	9
8.	Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	9
9.	Reddition de compte du projet éducatif.....	9
	Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	9

1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, « Tous Patriotes pour la réussite! », et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Jacques-de Chambly.

2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

À la rentrée scolaire 2018-2019, une rencontre a été faite avec l'ensemble du personnel de l'école afin de trouver les valeurs, la vision et la mission de l'école. Par la suite, un comité de pilotage pour le projet éducatif a été formé comprenant les membres du personnel.

Des consultations sur l'évolution des travaux sont faites auprès des membres du personnel. De plus, le Conseil d'établissement a collaboré en analysant le travail et en émettant ses commentaires à chaque étape.

3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

À l'automne 2017, les parents, le personnel et les élèves du 3^e cycle ont été consultés dans le cadre du sondage « Tous Patriotes pour la réussite! ». Ce sondage mettait en lumière le sentiment de sécurité, la relation école-famille, le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

De plus, différents outils ont été utilisés afin de bien déterminer le contexte externe et interne tel que les tableaux de bord, Carto jeunes, l'indice IMSE du territoire et le site web de l'IDC.

4. CONTEXTE DE L'ÉCOLE

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école Jacques-De Chambly est située sur la rue des Voltigeurs à Chambly, une municipalité de 29 120 habitants. L'école est composée de deux communautés; Chambly boisé avec 1365 habitants et le Vieux-Chambly ayant 2265 habitants pour un total de 3630 habitants. Dans la population chamblyenne des 25-64 ans, 89,8 % des personnes détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Le revenu moyen des ménages de la municipalité avant impôt est de 40 978. On note que 13,7 % de la population de la communauté du Vieux-Chambly vivent sous le seuil de faible revenu après impôt et que 52 % occupent un emploi tandis que dans la communauté de Chambly boisé 5,1 % vivent sous le seuil de faible revenu et que 78,2 % occupent un emploi.

À Chambly, 5,4 % de la population détient un statut d'immigrant. Dans les foyers, 92,5 % de la population parle majoritairement le français contre 5,5 % parle anglais. De plus, 2 % des habitants de la ville parlent une autre langue que le français ou l'anglais.

Selon les prévisions ministérielles, la clientèle scolaire de la ville de Chambly est en forte croissance pour les cinq prochaines années.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique. Un partenariat entre l'école Jacques-De Chambly, l'école La Passerelle et les CPE existe également pour le programme Ribambelle qui permet le dépistage préventif.

La Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent fait des formations aux jeunes de l'école sur la prévention de l'intimidation et la violence à l'école. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le service « J'ai faim à tous les jours » de l'organisme Posa-Source des Monts afin d'offrir des repas chauds et des collations aux enfants de familles plus démunies. L'école Jacques-De Chambly porte fièrement le statut d'Établissement vert Brundtland. Les élèves et le personnel s'impliquent activement en posant des actions écologiques concrètes.

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves	320
Rang décile IMSE	5
Rang décile SFR	7
Nombre d'employés	44
Services offerts	Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6 ^e année Service de garde

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves du 3^e cycle à l'automne 2017 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite a permis de documenter la perception des groupes sondés notamment au regard de la communication-école-famille, la mobilisation du personnel et du climat sain, stimulant et sécuritaire. À la suite du sondage, une analyse a été faite afin de comparer les résultats de notre établissement avec ceux de l'ensemble de la commission scolaire.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication-école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,14), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,78) et de son comportement (8,59). De plus, le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est toujours légèrement supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP. Un écart similaire entre l'école et l'ensemble des écoles de la CSP est également observé pour l'appréciation globale de la collaboration-école-famille.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication-école-famille sont également légèrement plus élevées que les perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (9,07/ensemble des écoles 8,55)

Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (9,17/ensemble des écoles 8,33)

Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (8,66/ensemble des écoles 8,00)

Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (9,04/ensemble des écoles 8,13)

Lors des transitions scolaires (préscolaire-primaire et primaire-secondaire) à mon école, le personnel adopte généralement des attitudes positives envers les parents (9,00/ensembles des écoles 8,96)

Lors des transitions scolaires (préscolaire-primaire et primaire-secondaire) à mon école, le personnel développe et entretient des relations de collaboration avec les parents (9,00/ensembles des écoles 8,79)

Les employés ont également mentionné (9,28) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant et que l'engagement des parents auprès de leur enfant est tributaire de l'implication qu'ils possèdent sur son vécu scolaire (8,79).

CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

La perception des parents (9,06) est plus forte que la perception des parents pour l'ensemble des écoles (8,84) en ce qui a trait au sentiment de sécurité dans l'école. De façon générale, la perception des élèves concernant leur sécurité est supérieure, peu importe l'endroit, à celle des élèves de l'ensemble des écoles. On note par contre un résultat inférieur (7,68) concernant la sécurité en autobus scolaire comparativement à celle de l'ensemble des écoles (7,79). La perception des élèves sur les moyens mis en place pour prévenir et arrêter l'intimidation (8,56) est supérieure à l'ensemble des écoles (7,66).

Lorsqu'on demande aux élèves s'ils recommanderaient leur école à un nouvel élève, le résultat (7,87) est supérieur comparativement à celui de l'ensemble des écoles (7,72). Du côté des parents, le résultat (8,95) est aussi supérieur aux résultats des parents de l'ensemble des écoles (8,37). Du côté des employés, le résultat (9,07) est nettement supérieur au résultat des employés de l'ensemble des écoles (7,96).

ÉQUIPE-ÉCOLE : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. Les employés jugent d'ailleurs que le partage de l'expertise entre collègues contribue à leur propre développement (9,32) et l'importance qu'ils y accordent (9,46). Par ailleurs, les employés pensent qu'il existe une collaboration entre l'ensemble les différents acteurs concernés par la vie de l'élève (8,22). Les employés nomment l'importance qu'ils accordent au codéveloppement avec un collègue lors de la mise en pratique (8,96) comme étant reconnu pour

favoriser le transfert dans la pratique. Ils nomment également l'importance qu'ils accordent à leur formation continue qui doit être appuyée sur les meilleures pratiques (9,04). Les employés réitèrent l'importance de reconnaître la contribution des employés (9,52), l'importance de reconnaître le succès et de la persévérance (9,20) et que les compétences collectives soient utilisées à leur plein potentiel (9,20). Ils mentionnent aussi qu'ils ont la possibilité de s'exprimer et faire valoir leurs idées pour améliorer l'organisation du travail (8,93) et qu'ils y accordent de l'importance (9,43).

Nous avons aussi effectué un sondage maison auprès de tous nos élèves afin d'en connaître un peu plus sur leur sentiment de bien-être à l'école. Celui-ci démontre de façon générale que les élèves se sentent bien et en sécurité (6,5). Par contre, les résultats s'avèrent un peu plus faibles lors des moments au service de garde (4,0). À la question « À l'école, les élèves respectent les adultes », le résultat est aussi plus faible (4,5).

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Résultats moyens (%) — épreuves de juin 2018 — Lecture

	2 ^e année CSP	2 ^e année École	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	77	82,4	77,4	77,5	76,5	71,9
Garçons	75,2	78,5	75,4	76,4	73,1	61,3
Filles	78,7	85,9	79,5	79,1	79,6	81,7

Taux de réussite (%) — épreuves de juin 2018 — Lecture

	2 ^e année CSP	2 ^e année École	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	88,6	93,8	88,4	86	87,8	76,1
Garçons	86,6	87	86,6	88	83,3	59,1
Filles	90,5	100	90,2	83,3	92	91,7

Résultats moyens (%)

Épreuves de juin 2018 Écriture

	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	77,5	75	78,2	72,9
Garçons	74,6	74,7	74,7	64,6
Filles	80,7	75,3	81,5	80,6

Taux de réussite (%)

Épreuves de juin 2018 Écriture

	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	93,4	88,4	92,7	84,8
Garçons	91,3	92	89,9	68,2
Filles	95,6	83,3	95,4	100

Épreuves de juin 2018 — Raisonner

	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	77,1	74,6	86,5	83
Garçons	77,9	72,3	88,6	81,8
Filles	76,2	76,7	84,4	84

Épreuves de juin 2018 — Résoudre

	4 ^e année CSP	4 ^e année École	6 ^e année CSP	6 ^e année École
Tous	81,9	76,5	91,8	80,4
Garçons	81	67,1	91,2	63,6
Filles	82,8	85,2	92,4	95,8

5. NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

À l'école Jacques-De Chambly, notre mission est de favoriser l'épanouissement des élèves afin de développer leur propre potentiel en tant que futur citoyen du monde.

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école ; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Après un travail collaboratif, les membres du personnel ont déterminé que la vision de notre école est : « À notre école, respect, harmonie et entraide sont au cœur de nos actions ».

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Pour l'équipe-école Jacques-De Chambly les valeurs préconisées sont celles de respect, entraide et harmonie.

NOS ENGAGEMENTS :

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

Respect

Chaque membre de l'équipe-école s'engage à agir avec bienveillance dans ses paroles et ses gestes.

Entraide

Chaque membre de l'équipe-école s'engage à s'impliquer, à partager et à accepter les idées des autres.

Harmonie

Chaque membre de l'équipe-école s'engage à opter pour une attitude positive.

6. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

ENJEUX EN COHÉRENCE AVEC TOUS PATRIOTES POUR LA RÉUSSITE !

Enjeu I L'apprentissage de la lecture

Orientation I — Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel	
Objectif 1 :	D'ici 2022, maintenir un taux de réussite élevé en lecture de la 1^{re} à la 6^e année.
Situation initiale :	76 % de taux de réussite aux épreuves ministérielles de lecture en 6 ^e année
Cible :	80 % de taux de réussite aux épreuves ministérielles de lecture en 6 ^e année pour 2022
Indicateur :	Les résultats aux épreuves ministérielles de lecture en 6 ^e année de juin 2018
Orientation II — Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques	
Objectif 2	D'ici 2022, harmoniser les stratégies de lecture utilisées du préscolaire à la 6^e année.
Situation initiale :	Absence de référentiel en enseignement des stratégies en lecture
Cible :	Production d'un référentiel concerté sur les stratégies de lecture
Indicateur :	Identification des stratégies de lecture efficaces

Enjeu 2 École comme milieu de vie harmonieux et sécuritaire

Orientation III — Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire	
Objectif 1 :	Augmenter la proportion d'élèves qui adoptent les comportements attendus.
Situation initiale :	Nombre de manquements majeurs consignés en juin 2019
Cible :	Réduction du tiers des manquements majeurs
Indicateur :	Le nombre de manquements majeurs consignés chaque année
Orientation II — Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques	
Objectif 2	D'ici 2022, utiliser un langage commun lors des interventions.
Situation initiale :	Absence d'uniformité dans les interventions
Indicateur :	Identification des éléments propres au nouveau mode de vie
Cible :	Instauration d'un nouveau mode de vie et d'un programme d'habiletés sociales

7. TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 20 juin 2019.

Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 20 juin 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MÉES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

ANNEXE I : PRINCIPAUX ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de la Loi sur l'instruction publique

37 Le projet éducatif de l'école peut être actualisé au besoin, comporte :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire ;
- 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées ;
- 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

37,1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

96,2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96,6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209,2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221,1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.